



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 45014

Texte de la question

M. Pierre Bourguignon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les suites données à la mission Thélot. La synthèse des débats sur l'avenir de l'école a été diffusée à toutes les écoles, associations de parents d'élèves et délégués départementaux de l'éducation nationale qui avaient contribué à l'animation de nombreuses réunions en décembre dernier. Les conclusions des débats sur l'avenir de l'école, qui se sont déroulés en Seine-Maritime, comportent nombre de propositions et de suggestions. Il ne faudrait pas que ce débat reste lettre morte. C'est pourquoi il souhaite connaître ses intentions sur les suites données à la mission Thélot et sur les moyens budgétaires qui seront mis en oeuvre lors des prochaines années pour faire face à la mise en place d'orientations, tout en donnant à l'éducation nationale les moyens d'y faire face.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a confié, le 15 septembre 2003, le soin à la commission du débat national sur l'avenir de l'école d'organiser un grand débat dans toute la France afin de collecter les réflexions et souhaits de nos concitoyens sur la place et le rôle que notre école doit avoir dans les années à venir. Cette première phase s'est achevée le 6 avril dernier, date à laquelle « le Miroir du débat », document synthétisant les informations recueillies, a été remis au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis lors, la commission travaille à l'élaboration d'un rapport qui, sur les bases du « Miroir du débat », se doit de proposer des évolutions de notre système éducatif. Ce rapport sera rendu public à l'automne, et le Gouvernement, fort de ces propositions, présentera un projet de loi sur l'école au premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Bourguignon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45014

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5943

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6641